La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1 octobre 2025 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Sainte-Anne-des-Monts Gaspésie

SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 16 SEPTEMBRE 2025, À 8 H 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Membres du Conseil de ville	*Titre*	*Présent.e.*	*Absent.e.*
Monsieur Simon Deschênes	Maire	☒	☐
Madame Myriam Belley	Conseillère district nº 1	☐	☒
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district nº 2	☒	☐
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district nº 3	☒	☐
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district nº 4	☐	☒
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district nº 5	☒	☐
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district nº 6	☒	☐

Autres personnes	*Titre*		
Monsieur Martin Richard	Directeur général	☒	☐
Madame Josée Latour	Trésorière	☐	☒
Madame Andréanne Tousignant	Greffière	☒	☐
Madame Mégane Bogle	Greffière adjointe	☒	☐

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

25-09-197

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté en rayant le point 4.

ADOPTÉE

25-09-198

2. Acceptation d'une soumission – Automobiles Mauger Ford - Ford F-350 2026

CONSIDÉRANT que le camion Ford F-350 2009 du service des travaux publics n'est plus fonctionnel;

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics a besoin d'un camion pleine grandeur avec une capacité de chargement pour tirer des remorques;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées aux concessionnaires locaux;

CONSIDÉRANT que la soumission d'Automobiles Mauger Ford est la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT que le délai de livraison est de 4 à 6 mois;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur général, Martin Richard :

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1 octobre 2025 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

À commander le véhicule F-350 XL 2026, diésel, à roues doubles, à Automobiles Mauger Ford au montant de 104 031,06 $, taxes incluses. Cette dépense sera prise à la dépense de l'exercice et/ou au surplus accumulé;

À signer toute documentation en lien avec l'achat de ce camion.

ADOPTÉE

25-09-199 3. Autorisation de paiement – EJLF Entrepreneur Électricien – Éclairage des parcs

CONSIDÉRANT les résolutions 24-02-043 et 24-10-266 autorisant la présentation de demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité à la MRC de la Haute-Gaspésie pour la bonification des installations volleyball et l'amélioration des terrains de soccer au parc des 4 saisons;

CONSIDÉRANT les réponses positives de la MRC à ces demandes;

CONSIDÉRANT les besoins particuliers en éclairage de ces installations;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture 1708 à EJLF Entrepreneur Électricien au montant de 32 224,96 $, taxes incluses pour les travaux et achats effectués.

ADOPTÉE

4. ~~Acceptation d'une soumission – Les Entreprises Mont-Sterling – Asphaltage rue Belvédère~~

Ce point est retiré.

5. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

25-09-200 6. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 8 h 47.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE

/at

****